**45ème Session du Groupe de Travail de l’Examen Périodique Universel**

**Examen du Senegal**

22 Janvier 2024

**Intervention de l’Autriche**

MAX 1 Min.

L’Autriche souhaite la bienvenue à la délégation du Senegal et la remercie pour sa présentation du rapport national.

L'Autriche salue les améliorations juridiques et institutionnelles significatives apportées à la protection des droits des femmes.

L’Autriche souhaite faire les recommandations suivantes :

1. Établir des mécanismes effectifs et confidentiels pour signaler les cas d’exploitation, abus ou harcèlement sexuels dans et autour des établissements scolaires.
2. Améliorer le cadre législatif et sa mise en œuvre en ce qui concerne la violence à l’égard des femmes et des filles, les mariages précoces et la pratique des mutilations génitales féminines.
3. Poursuivre les efforts en vue d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de favoriser l'autonomisation des femmes et d'accroître leur participation à la prise de décision.

Je vous remercie.